

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 157^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 16 juin 2015, à 18 h, sous la présidence de Mme Francine Ranger, présidente du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Sylvie Anctil Dominique Cournoyer Caroline Nicol Francine Ranger Diane Raymond
Messieurs	Hugo Beauséjour Benoît Coderre Marcel Côté Robert Dussault Louis Gendron Sylvain Harvey Michel Rouleau Benoît Tessier Benoît Valiquette

Absences motivées :

Mesdames	Chantal Fournier Hélène Latendresse Camille Rousseau
Messieurs	Dominic Tibério Guy J. Vandandaigue

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Messieurs	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information Louis Lavoie, directeur général adjoint René Parent, directeur des grands chantiers

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Hélène Pichette, adjointe à la direction générale
--------	---

Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :

La présidente d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

D'entrée de jeu, la présidente souligne la présence de Mme Dominique Cournoyer, qui assume l'intérim à la direction du collège constituant de Joliette.

157.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de M. Sylvain Harvey, dûment appuyée par M. Benoit Coderre,

« *Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

- 157.1 *Adoption de l'ordre du jour*
- 157.2 *Parole au public*
- 157.3 *Changement de nom du Centre d'expertise et de formation en design industriel (invité : M. Sylvain Poirier, coordonnateur du CCTT)*
- 157.4 *Adoption du procès-verbal de la 155e assemblée ordinaire du conseil d'administration*
- 157.5 *Adoption du procès-verbal de la 156e assemblée extraordinaire du conseil d'administration*
- 157.6 *Suite(s) aux procès-verbaux*
- 157.7 *Rapport du comité exécutif :*
 - *Désignation d'une personne pour exercer les responsabilités et pouvoirs à la direction du collège constituant de Joliette - Ratification*
- 157.8 *Collège constituant de Joliette :*
 - *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - *Recommandation d'émission de diplômes*
- 157.9 *Collège constituant de L'Assomption :*
 - *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - *Recommandation d'émission de diplômes*
- 157.10 *Collège constituant de Terrebonne :*
 - *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - *Recommandation d'émission de diplômes*
- 157.11 *Budget préliminaire de fonctionnement 2015-2016*
- 157.12 *Plan d'effectifs 2015-2016*
- 157.13 *Adoption du profil de compétences de la prochaine direction du collège constituant de Joliette et nomination des membres du comité de sélection*
- 157.14 *Dérogation au programme de reconnaissance de la Fondation du Cégep à L'Assomption*
- 157.15 *Adjudication du contrat pour la réhabilitation des serres d'enseignement au collège constituant de Joliette*
- 157.16 *Renouvellement de mandats au comité d'éthique de la recherche*

157.17 *Nomination à la commission des études du collège constituant de Terrebonne*

157.18 *Désignation d'une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général et du directeur du collège constituant de Terrebonne en cas d'absence ou d'incapacité d'agir*

157.19 *Informations :*

- *Rapport de la présidence*
- *Rapport de la direction générale*
- *Présentation du projet d'agrandissement du collège constituant de L'Assomption*

157.20 *Divers*

157.21 *Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

157.2 Parole au public :

La présidente du Syndicat du personnel de soutien du collège constituant de L'Assomption, accompagnée de membres du personnel de soutien du collège, fait part des inquiétudes des membres face au dépôt du plan d'effectifs et aux abolitions de postes annoncées. Elle demande aux membres du conseil d'administration de surseoir à l'adoption du plan d'effectifs du collège constituant de L'Assomption.

Le directeur général rappelle la situation difficile à laquelle est confrontée la direction du Cégep régional de Lanaudière en raison des multiples compressions budgétaires et de la difficulté à atteindre l'équilibre budgétaire sans affecter le plan d'effectifs. Il précise que des discussions sont en cours avec les instances syndicales concernées afin d'amenuiser les impacts de ces abolitions de postes.

157.3 Changement de nom du Centre d'expertise et de formation en design industriel :

M. Sylvain Poirier, coordonnateur du Centre collégial de transfert de technologie en design industriel, participe à l'assemblée pour l'étude de ce point.

Le Centre d'expertise et de formation en design industriel (CEFdi), situé au collège constituant de Terrebonne a obtenu, en octobre 2014, la reconnaissance de centre collégial de transfert de technologie (CCTT). Soucieux de marquer la reconnaissance du CCTT par une nouvelle image, le changement de nom s'est imposé auprès du responsable du centre.

La tendance actuelle est de s'éloigner des acronymes et de redonner des noms qui évoquent quelque chose et sont faciles à retenir. Le nom choisi : INÉDI (consonance de inédit) est un nom évocateur qui ouvre la porte à plusieurs

interprétations (inné, innovation, inédit), le « di » rappelle le design industriel (plusieurs entreprises et organismes liés au design industriel utilisent ces lettres) et le É est mis en évidence avec son accent pour souligner le caractère québécois, mais aussi pour ouvrir d'autres portes (écologique, économique, éducationnel).

Le 11 mai 2015, la direction générale du Cégep régional de Lanaudière a soumis la demande de changement de nom auprès du sous-ministre adjoint à l'enseignement supérieur. Ce dernier a reçu favorablement la nouvelle appellation du CCTT. Cependant, une résolution du conseil d'administration est demandée afin d'officialiser la démarche et permettre les modifications nécessaires dans les systèmes d'information du Ministère.

À l'assemblée du 8 juin dernier, les membres du conseil d'établissement de Terrebonne ont donné un avis favorable.

Attenu la création du Centre d'expertise et de formation en design industriel (CEFdi) en juin 2010 et son rattachement au collège constituant de Terrebonne;

Attenu la volonté de marquer la reconnaissance du CCTT par une nouvelle image et un changement de nom;

Attenu la réception favorable du sous-ministre adjoint à l'enseignement supérieur en vue du changement d'appellation du CCTT;

Attenu la recommandation du conseil d'établissement du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de M. Benoît Tessier, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-150616-02

« Il est résolu d'autoriser le changement de nom du CEFdi pour INÉDI. »

Adoptée à l'unanimité.

157.4 Adoption du procès-verbal de la 155^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière :

Sur proposition de Mme Caroline Nicol, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-150616-03

« Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 155^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 21 avril 2015. »

Adoptée à l'unanimité.

157.5 Adoption du procès-verbal de la 156^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière :

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par M. Michel Rouleau,

« Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 156^e assemblée extraordinaire (procédure d'exception) du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le jeudi 8 mai 2015. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-150616-04

157.6 Suite(s) aux procès-verbaux :

Sans objet.

157.7 Rapport du comité exécutif :

Les membres du conseil d'administration ont reçu avant l'assemblée le procès-verbal de l'assemblée du comité exécutif tenue le 14 avril 2015.

- *Désignation d'une personne pour exercer les responsabilités et pouvoirs à la direction du collège constituant de Joliette – Ratification :*

Le 15 mai dernier, Mme Chantale Perreault, directrice du collège constituant de Joliette, informait la direction générale de son absence pour une période indéterminée pour des raisons de santé. Rappelons que Mme Perreault prendra sa retraite en septembre prochain.

Dans le contexte actuel des compressions budgétaires, le directeur général ne pouvait assumer cet intérim. Il a donc rencontré Mme Dominique Cournoyer, ancienne directrice du collège constituant de Joliette, afin de vérifier son intérêt à assumer l'intérim à la direction de collège constituant jusqu'au retour au travail de la titulaire ou jusqu'à la nomination d'une nouvelle direction. Cette dernière a accepté d'emblée.

À l'assemblée du comité exécutif du 20 mai 2015, les membres ont été informés de l'urgence de la situation. Ils ont adopté une résolution à l'effet de désigner Mme Cournoyer pour exercer les responsabilités et pouvoirs normalement exercés par une direction de collège constituant, étant entendu que le conseil d'administration serait appelé à entériner cette décision.

Attendu l'absence de la directrice du collège constituant de Joliette pour des raisons de santé depuis le 19 mai 2015;

Attendu l'importance de désigner rapidement une personne pour exercer les responsabilités et pouvoirs dévolus au poste de direction de collège constituant;

Attendu que le comité exécutif a donné son aval le 20 mai 2015 à la désignation d'une personne pour exercer ces fonctions, le tout devant être entériné par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par M. Hugo Beauséjour,

« Il est résolu d'entériner la décision du comité exécutif à l'effet de désigner Mme Dominique Cournoyer pour exercer les responsabilités et pouvoirs normalement exercés par la direction du collège constituant de Joliette, jusqu'au retour au travail de la titulaire ou jusqu'à la nomination d'une nouvelle direction. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-150616-05

157.8 Collège constituant de Joliette :

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

La directrice du collège constituant de Joliette par intérim mentionne qu'à la dernière assemblée, les membres du conseil d'établissement ont procédé à l'adoption d'un budget provisoire. De plus, ils ont été consultés par la direction générale sur le profil recherché de la prochaine direction du collège.

Elle donne ensuite des informations sur les sujets suivants :

- Entente de coopération en agriculture intervenue avec la Bolivie
- Participation de près de 400 éducatrices et éducateurs spécialisés de toutes les régions du Québec au 4^e colloque du programme Techniques d'éducation spécialisée qui s'est déroulé les 8 et 9 juin dans les locaux du collège

- ***Recommandation d'émission de diplômes :***

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par M. Benoît Tessier,

CARL-150616-06

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no JO2015043001. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de M. Benoît Coderre, dûment appuyée par Mme Caroline Nicol,

CARL-150616-07

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

157.9 Collège constituant de L'Assomption :

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

Le directeur du collège constituant de L'Assomption fait part qu'à la dernière assemblée, les membres du conseil d'établissement ont adopté la grille de cours révisée du programme Conseil en assurances et services financiers, le bilan du plan d'aide à la réussite 2008-2013, les modifications au Règlement no 1 du collège relatif aux conditions de maintien de l'inscription ainsi que le cadre de référence des cours complémentaires.

Il donne ensuite des informations sur les sujets suivants :

- Participation d'étudiants et de membres du personnel du collège au défi Pierre Lavoie en mai dernier
- Mise en place d'un nouveau bulletin électronique pour informer la communauté collégiale
- Lancement d'une nouvelle collection de vêtements à l'image et aux couleurs du collège
- Tenue du tournoi de golf des Triades sous la présidence d'honneur de M. Danny Maciocia, entraîneur-chef de l'équipe de football des Carabins de l'Université de Montréal
- Cérémonie de remise de diplômes le 8 juin dernier

- **Recommandation d'émission de diplômes :**

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de M. Hugo Beauséjour, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no CA2015060101. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de Mme Caroline Nicol, dûment appuyée par M. Benoît Coderre,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-150616-08

CARL-150616-09

157.10 Collège constituant de Terrebonne :

- **Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :**

Le directeur du collège constituant de Terrebonne indique qu'à la dernière assemblée, les membres ont adopté les plans cadres de cours de la formation générale complémentaire, le plan de réussite 2015-2019, le budget provisoire 2015-2016 du collège ainsi que le rapport d'évaluation 2014-2015 : bilan d'implantation des programmes Hygiène dentaire et Design industriel.

Il donne ensuite des informations sur les sujets suivants :

- Tenue du gala du mérite sportif le 23 avril
- Présence de 30 jeunes du préscolaire à la Clinique d'hygiène dentaire
- Tenue du salon des PME en Techniques de comptabilité et de gestion

- Conférence donnée par Denys Arcand aux finissants du programme Arts et lettres
- Tenue d'une activité pour souligner le 10^e anniversaire du programme de Techniques de travail social
- Cérémonie de remise de diplômes le 4 juin
- Remise des bourses de la Fondation : 22 bourses totalisant 8 k\$
- Voyages étudiants à New-York, Paris et en Espagne
- Prévision de clientèle à l'automne 2015 : 1 700 étudiants

• ***Recommandation d'émission de diplômes :***

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de M. Robert Dussault, dûment appuyée par M. Sylvain Harvey,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-150616-10

157.11 Budget préliminaire de fonctionnement 2015-2016 :

Le directeur général présente le dossier et répond aux questions des membres.

Lors du dépôt du budget le 26 mars dernier, le gouvernement du Québec annonçait des compressions additionnelles importantes pour l'année 2015-2016 pour le réseau collégial. Les premières informations obtenues laissent entrevoir que la compression serait de l'ordre de 1,4 M\$ pour le Cégep régional de Lanaudière.

Dès lors, des démarches ont été entreprises par la Fédération des cégeps auprès du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour faire diminuer la hauteur de la compression budgétaire.

Force est d'admettre que ces démarches n'ont pas obtenu les résultats escomptés. Le 15 mai dernier, nous avons reçu confirmation des allocations ministérielles pour l'ensemble du réseau collégial. Cette nouvelle compression récurrente s'élève à 1 333 000 \$. Rappelons que cette compression s'ajoute à celle imposée en cours d'année d'un montant de 563 400 \$. Bien que des travaux aient été entrepris dès le début de la session d'hiver 2015 en tenant compte des compressions connues à ce moment-là, les délais dont nous disposons pour faire face à la nouvelle compression nous paraissent insuffisants pour déposer un projet de budget de fonctionnement définitif au

conseil d'administration de juin. Nous travaillons actuellement sur un scénario qui sera échelonné sur deux années.

Nous proposons donc de reporter l'adoption définitive du budget de fonctionnement des collèges constituants et du Cégep régional de Lanaudière pour l'année 2015-2016 en septembre prochain.

Il convient cependant de recommander au conseil d'administration d'adopter un budget provisoire pour les trois premiers mois de l'année scolaire 2015-2016, équivalant approximativement à 3/12 du budget 2014-2015, pour être en mesure d'opérer au cours des premiers mois de l'année 2015-2016.

Les conseils d'établissement ont également été appelés à adopter un tel budget provisoire.

Attendu les orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration le 21 avril 2015;

Attendu les allocations budgétaires 2015-2016 confirmées par le Ministère le 15 mai 2015;

Attendu qu'une compression de cette importance ne peut être résorbée en une seule année et que les travaux d'analyse et de révision budgétaire doivent se poursuivre;

Attendu que nous ne savons pas à ce moment-ci l'impact financier découlant de l'adoption du plan d'effectifs;

Attendu l'obligation d'adopter un budget de fonctionnement provisoire pour être en mesure d'opérer au cours des premiers mois de l'année 2015-2016;

Attendu que le pourcentage du budget compressible représente environ 15 % du budget total;

Attendu que le budget provisoire 2015-2016 est basé sur le budget 2014-2015 et tient compte des compressions budgétaires;

Attendu l'obligation pour le conseil d'administration d'adopter un budget définitif au plus tard le 30 septembre 2015;

Attendu la recommandation du CRPC;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

Attendu les avis favorables obtenus des conseils d'établissement des trois collèges constituants;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Sylvie Anctil,

« Il est résolu d'adopter un budget provisoire de fonctionnement pour les mois de juillet, août et septembre 2015 équivalant à 3/12 du budget 2014-2015, étant entendu que ce budget provisoire sera diminué proportionnellement à la compression annoncée. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-150616-11

157.12 Plan d'effectifs 2015-2016 :

Il revient au conseil d'administration d'adopter le plan des effectifs en ressources humaines pour chaque exercice financier. Ce plan concerne le personnel administratif. La gestion des effectifs du personnel enseignant est régie par d'autres règles. Ce plan évolue, mais la date de dépôt aux représentants des syndicats concernés est le 1^{er} juin de chaque année.

Un premier projet a été présenté au comité exécutif qui le recommande au conseil d'administration. Il fait actuellement l'objet de consultations auprès des représentants des syndicats concernés.

La directrice des ressources humaines fait part des variations au plan d'effectifs du Cégep régional de Lanaudière pour l'année 2015-2016.

L'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel s'appliquant pour la résolution qui suit, les membres visés quittent la séance.

Attendu l'application de l'article 12 de la Loi sur les collèges prescrivant les modalités d'application en matière de conflit d'intérêt pour le personnel;

Attendu l'obligation pour le conseil d'administration d'adopter le plan d'effectifs global du Cégep régional de Lanaudière en lien avec le budget de l'année 2015-2016;

Attendu le dépôt de l'allocation initiale des cégeps 2015-2016 le 15 mai dernier;

Attendu l'obligation de déposer un plan d'effectifs au plus tard le 1^{er} juin de chaque année auprès des instances syndicales concernées;

Attendu la recommandation du CRPC;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Sylvie Anctil,

CARL-150616-12

« Il est résolu d'adopter le Plan d'effectifs 2015-2016 du Cégep régional de Lanaudière, sous réserve de l'approbation du budget de fonctionnement définitif 2015-2016 et des consultations auprès des comités de relations de travail du personnel professionnel et du personnel de soutien du Cégep régional de Lanaudière qui se termineront au plus tard le 1^{er} juillet 2015. »

Adoptée à l'unanimité.

157.13 Adoption du profil de compétences de la prochaine direction du collège constituant de Joliette et nomination des membres du comité de sélection :

Le directeur général présente le dossier.

Suite à l'annonce du départ à la retraite de la directrice du collège constituant de Joliette en septembre prochain, la direction du Cégep régional de Lanaudière a consulté le comité de direction, la commission des études et le conseil d'établissement de Joliette sur le profil souhaité de la prochaine direction du collège.

À la suite du bilan des consultations, la direction du Cégep régional a élaboré un projet d'affichage qui est soumis au conseil d'administration pour adoption.

Aussi, il y aurait lieu de constituer le comité de sélection qui présentera sa recommandation d'embauche au conseil d'administration.

Attendu l'annonce du départ à la retraite de Mme Chantale Perreault qui occupe le poste de directrice du collège constituant de Joliette;

Attendu la résolution CARL-150508-01 autorisant la direction du Cégep régional de Lanaudière à procéder aux consultations du comité de direction, de la commission des études et du conseil d'établissement de Joliette quant au profil souhaité de la prochaine direction du collège;

Attendu le projet d'affichage du poste élaboré par la direction du Cégep régional à la lumière des commentaires et suggestions recueillis lors de la consultation des instances;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

« *Il est résolu :*

- *d'adopter le projet d'affichage du poste de la prochaine direction du collège constituant de Joliette;*
- *de nommer, comme membres du comité de sélection chargés de recommander un candidat ou une candidate au conseil d'administration Mme Francine Ranger, présidente du conseil d'administration, M. Jean-Yves Tremblay, président du conseil d'établissement de Joliette, M. Marcel Côté, directeur général, M. Louis Gendron, directeur du collège constituant de L'Assomption, M. Michel Rouleau, directeur du collège constituant de Terrebonne, et Mme Hélène Latendresse, agente de soutien administratif, classe principale au collège constituant de Joliette et membre du conseil d'administration, étant entendu que Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, agira à titre de secrétaire du comité. »*

Adoptée à l'unanimité.

157.14 Dérogation au programme de reconnaissance de la Fondation du Cégep à L'Assomption :

Le directeur du collège constituant de L'Assomption présente le dossier et répond aux questions des membres.

Le 23 avril 2013, le conseil d'administration a adopté le Programme de reconnaissance des donateurs de la Fondation du Cégep à L'Assomption.

Dans le cadre des sollicitations réalisées pour sa campagne majeure de financement, la Fondation a constaté que la conjoncture économique ne permettait pas aux entreprises lanaudoises d'accorder des dons à la hauteur des montants inscrits dans le Programme de reconnaissance. Rappelons que le Programme prévoit que les dédicaces ne peuvent être accordées qu'aux donateurs *Complice de la relève Diamant et Platine*, soit pour des dons de 75 000 \$ et plus.

La Fondation considère que la visibilité accordée à certains partenaires en lien avec le Programme de reconnaissance ne rend pas justice aux dons octroyés par ceux-ci. Effectivement, certains donateurs ressortent du lot et offrent des dons appréciables que les membres du conseil d'administration de la Fondation souhaitent souligner par une visibilité plus significative.

Deux donateurs ont contribué de façon importante à la campagne majeure de financement de la Fondation, soit Desjardins et les Supermarchés IGA Crevier de Lanaudière.

Par conséquent, la Fondation du Cégep à L'Assomption a adopté une résolution le 17 mars dernier demandant une dérogation au Programme de reconnaissance pour les donateurs ci-haut mentionnés afin de leur accorder une désignation toponymique d'un lieu.

Il revient au conseil d'administration d'autoriser une telle dérogation, sur recommandation du conseil d'établissement du collège constituant de L'Assomption.

Attendu l'adoption du Programme de reconnaissance des donateurs de la campagne majeure de financement de la Fondation du Cégep à L'Assomption par le conseil d'administration le 23 avril 2013;

Attendu que, dans le cadre des sollicitations réalisées pour sa campagne majeure de financement, la Fondation a constaté que la conjoncture économique ne permettait pas aux entreprises lanauchoises d'accorder des dons à la hauteur des montants inscrits dans le Programme de reconnaissance;

Attendu que la Fondation considère également que la visibilité accordée à certains partenaires ne rend pas justice aux dons octroyés par ceux-ci;

Attendu que deux donateurs ont contribué de façon remarquable à la campagne majeure de financement de la Fondation, soit Desjardins et les Supermarchés IGA Crevier de Lanaudière;

Attendu la résolution du conseil d'administration de la Fondation du 17 mars dernier demandant une dérogation au Programme de reconnaissance pour les donateurs ci-haut mentionnés afin de leur accorder une désignation toponymique d'un lieu;

Attendu la recommandation du conseil d'établissement du collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de M. Sylvain Harvey, dûment appuyée par M. Hugo Beauséjour,

« Il est résolu d'autoriser la dérogation du programme de reconnaissance des donateurs de la Fondation du Cégep à L'Assomption afin d'offrir à Desjardins et aux Supermarchés IGA Crevier de Lanaudière la désignation toponymique d'un lieu. »

Adoptée à l'unanimité.

157.15 Adjudication du contrat pour la réhabilitation des serres d'enseignement au collège constituant de Joliette :

Le directeur des ressources matérielles présente le dossier et répond aux questions des membres.

Un appel d'offres public pour la réhabilitation des serres d'enseignement (#1 et #2) au collège constituant de Joliette a été publié le 14 mai dernier.

L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 1^{er} juin. Une seule soumission a été déposée dans les délais prescrits. Précisons que peu d'entreprises au Québec sont spécialisées dans ce domaine.

Suite à l'analyse de conformité de la soumission, la direction des ressources matérielles recommande l'adjudication du contrat pour la réhabilitation des serres d'enseignement (#1 et #2) au collège constituant de Joliette à la firme « Les industries Harnois inc. », pour un montant total de 485 000 \$ (avant taxes), le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 1^{er} juin 2015.

Attendu le processus d'appel d'offres public tenu pour la réhabilitation des serres d'enseignement (#1 et #2) au collège constituant de Joliette;

Attendu qu'une seule firme a déposé une offre de services;

Attendu l'analyse de conformité de la soumission réalisée par le Service de l'approvisionnement;

Attendu que le Cégep régional de Lanaudière dispose des sommes nécessaires à la réalisation du projet;

Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles;

Sur proposition de M. Benoît Tessier, dûment appuyée par M. Benoît Coderre,

« Il est résolu d'octroyer le contrat pour la réhabilitation des serres d'enseignement (#1 et #2) au collège constituant de Joliette à la firme « Les industries Harnois inc. », pour un montant total de 485 000 \$ (avant taxes), le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 1^{er} juin 2015. »

Adoptée à l'unanimité.

157.16 Renouvellement de mandats au comité d'éthique de la recherche :

Le directeur général présente le dossier.

Le Comité d'éthique de la recherche (CÉR) est l'instance mise sur pied par le conseil d'administration du Cégep régional pour procéder à l'évaluation éthique des projets de recherche faisant appel à des sujets humains. Le CÉR exerce, au nom du cégep, le pouvoir d'approuver, de modifier, de stopper ou de refuser toute proposition ou poursuite de projet de recherche faisant appel à des sujets humains réalisé sur place ou par leurs membres.

Conformément à l'article 8.6 de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains du Cégep régional de Lanaudière*, les nominations sont faites par le conseil d'administration. Les mandats sont de trois ans, renouvelables.

Attendu le mandat dévolu au comité d'éthique de la recherche et décrit dans la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains;

Attendu l'article 8.6 de ladite politique qui précise que les nominations du comité d'éthique de la recherche sont faites par le conseil d'administration;

Attendu que les mandats de MM. Dany Lavigne et Dominic Leblanc arriveront à échéance sous peu et qu'ils sollicitent le renouvellement de leur mandat pour une période de trois ans;

Sur proposition de M. Sylvain Harvey, dûment appuyée par Mme Caroline Nicol,

« Il est résolu de renouveler les mandats de :

- M. Dany Lavigne, à titre de personne versée en éthique, pour un mandat de trois ans;*
- M. Dominic Leblanc, à titre de personne versée dans les méthodes de recherche, pour un mandat de trois ans. »*

Adoptée à l'unanimité.

157.17 Nomination à la commission des études du collège constituant de Terrebonne :

Le directeur du collège constituant de Terrebonne présente le dossier.

Comme suite au départ à la retraite de M. David Descent, directeur adjoint au collège constituant de Terrebonne, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein de la commission des études.

Il revient au conseil d'administration de désigner le personnel d'encadrement au sein des commissions des études.

Attendu l'article 7 des Lettres patentes du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu l'article 17 b) de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

Attendu que le Règlement sur la commission des études précise que la désignation des membres du personnel cadre à la commission des études est faite par le conseil d'administration du Cégep régional;

Attendu le siège qui sera laissé vacant à la commission des études du collège constituant de Terrebonne suite au départ à la retraite de M. David Descent;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de M. Robert Dussault, dûment appuyée par M. Sylvain Harvey

« Il est résolu de nommer Mme Chantal Majeau, directrice adjointe, à la commission des études de Terrebonne, en remplacement de M. David Descent. »

A d o p t é e à l' u n a n i m i t é .

CARL-150616-17

157.18 Désignation d'une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général et du directeur du collège constituant de Terrebonne en cas d'absence ou d'incapacité d'agir :

Le directeur général présente les dossiers.

Le conseil d'administration doit désigner des personnes pour exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général et des directions de collège constituant, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers.

Il a été entendu avec les directions de collège constituant que la désignation pour la direction générale se ferait annuellement, en privilégiant le principe d'alternance. Il reviendrait à la direction du collège constituant de Terrebonne d'exercer ces fonctions en 2015-2016.

Attendu l'importance de prévoir une suppléance à la direction générale en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de cette dernière;

Attendu le principe d'alternance annuelle entre les directions de collège constituant pour la direction générale;

Sur proposition de Mme Sylvie Anctil, dûment appuyée par M. Sylvain Harvey,

CARL-150616-18

« Il est résolu de désigner M. Michel Rouleau, directeur du collège constituant de Terrebonne, pour exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, et ce, pour l'année scolaire 2015-2016. »

Adoptée à l'unanimité.

Aussi, en raison de l'absence prolongée de la personne cadre qui exerce les fonctions et pouvoirs du directeur du collège constituant de Terrebonne, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, il y aurait lieu de désigner une nouvelle personne.

Attendu l'importance de prévoir une suppléance à la direction des collèges constituants en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ces dernières;

Attendu l'absence prolongée de la personne cadre qui exerce cette fonction au collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Benoît Coderre,

CARL-150616-19

« Il est résolu de désigner Mme Chantal Majeau, directrice adjointe au collège constituant de Terrebonne, pour exercer les fonctions et pouvoirs du directeur du collège constituant de Terrebonne, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, et ce, à compter des présentes. »

Adoptée à l'unanimité.

157.19 Informations :

- ***Rapport de la présidence :***

La présidente du conseil d'administration mentionne qu'elle a assisté récemment au Gala Florilège. Il s'agit d'une initiative du Forum jeunesse Lanaudière qui célèbre la jeunesse lanaudoise, âgée de 12 à 35 ans, en récompensant son engagement, sa persévérance ou son talent, sur le plan social, citoyen, culturel, entrepreneurial, artistique, sportif et scolaire.

Un étudiant du collège constituant de L'Assomption, Christophe Savoie-Côté, s'est mérité le titre de Jeune ambassadeur.

Sur proposition de M. Louis Gendron, dûment appuyée par M. Benoît Tessier,

« *Il est résolu d'adresser une motion de félicitations à M. Christophe Savoie-Côté, étudiant en Sciences humaines – profil monde au collège constituant de L'Assomption, qui s'est mérité le titre de Jeune ambassadeur lors de la 10^e édition du Gala Florilège tenue le 4 juin 2015.* »

Adoptée à l'unanimité.

- ***Rapport de la direction générale :***

La direction du Cégep régional de Lanaudière dépose son rapport.

- ***Présentation du projet d'agrandissement du collège constituant de L'Assomption :***

Le directeur des grands chantiers présente les plans d'agrandissement du collège.

157.20 Divers :

Sans objet.

157.21 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 20 h 45.

.....
Présidente d'assemblée

.....
Secrétaire de l'assemblée